



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 7 décembre 2017 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02** Présentation du budget 2018.
- 10.03** Période de questions du public.

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver la proposition budgétaire 2018 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 373 600 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1170253003)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.



Dossier # : 1170253003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2018 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 373 600 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'approuver la proposition budgétaire 2018 prévoyant un budget en équilibre de 35 474 300 \$ au chapitre des revenus et des dépenses;
2. De transmettre ledit budget au comité exécutif, tel que stipulé par la Charte de la Ville de Montréal;
3. D'autoriser une affectation au montant de 1 373 600 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-11-02 15:31

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1170253003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2018 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 373 600 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'exercice budgétaire de l'année 2018 a été marqué par les éléments suivants :

1. La poursuite de l'intégration de la réforme du financement des arrondissements (RFA) incluant le transfert des activités liées au Centre de services partagés - Bibliothèques;
2. La poursuite de la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre (PQMO);
3. Le financement de nouvelles installations, soit le lieu de diffusion culturelle (Quai 5160) et la plage urbaine de Verdun.

1. Poursuite de la réforme du financement des arrondissements (RFA)

Au cours de l'année 2012, l'Administration a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme, dont la composition demeurait incomprise par la plupart des intervenants. En conséquence, certains arrondissements, qui estimaient manquer de moyens pour remplir leurs obligations, blâmaient le mode de financement comme source principale du problème.

L'objectif de la démarche était donc de développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure compréhension de la base de détermination de leurs transferts en provenance du corporatif. La réforme du financement des arrondissements repose sur plusieurs principes directeurs dont l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.

La paramétrisation des budgets de fonctionnement selon le nouveau modèle de financement implique que certains arrondissements voient leurs transferts provenant du corporatif réduits alors que pour d'autres, les transferts augmentent. Afin de pallier les variations positives et négatives, un plan de mise en oeuvre a été établi : les variations positives seront étalées sur cinq ans alors que les variations négatives le seront sur dix ans. Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente une diminution de 134 400 \$ en 2018, année 4 de la mise en oeuvre de la réforme du financement des arrondissements. À la réallocation

des budgets de fonctionnement, s'ajoute la cession d'un espace fiscal de cinq cents du 100 \$ d'évaluation, déjà consenti en 2013, et qui permet aux arrondissements une certaine autonomie financière.

De plus, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018, les activités liées au traitement documentaire et aux acquisitions de livres ont été transférées au Centre de services partagés de la Direction des bibliothèques du Service de la culture pour un montant total de 422 400 \$.

2- Poursuite de la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre (PQMO) 2014-2018

La rémunération globale et les effectifs ont augmentés significativement depuis les fusions municipales de 2002. La masse salariale représente plus de la moitié du budget de la Ville. Pour l'arrondissement, la masse salariale représente un peu plus de 69 % du budget de l'arrondissement. Ainsi, la gestion planifiée des effectifs devient un élément central dans l'atteinte des objectifs de la Ville.

Orientation du PQMO : abolir la moitié des postes devenus vacants en raison de départs de la Ville de Montréal (départs à la retraite ou démissions), excluant les policiers et les pompiers.

Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente l'abolition d'environ 29 postes sur un horizon de cinq ans. Par ailleurs, la réalisation de ce plan doit se faire dans le respect des conventions collectives, en minimisant les impacts sur les services offerts aux citoyens et en tenant compte de la vision des membres du conseil d'arrondissement. Ainsi, pour l'année 2018, c'est l'équivalent de 2,6 a-p. qui ont été abolies au budget pour un montant de - 172 100 \$. Le détail des modifications apportées à la structure organisationnelle de l'arrondissement dans le cadre de la confection du budget 2018 est présenté dans le dossier décisionnel numéro 1174588001.

3- Financement de nouvelles installations culturelles et sportives

3.1 - Lieu de diffusion culturel (Quai 5160)

Une dérogation au PQMO de 5,0 a-p. a été autorisée par la Direction générale afin de permettre d'opérer la nouvelle installation nommée Quai 5160 qu'est le lieu de diffusion culturelle de Verdun et par conséquent, de bonifier l'offre de services aux citoyens. Le budget requis pour le bon fonctionnement de cette nouvelle installation a été estimé à 525 600 \$. Ce montant sera financé en partie par un ajustement des transferts centraux reçus dans le cadre de la RFA au montant de 270 400 \$ ainsi que par des revenus additionnels liés aux activités de ce nouveau complexe.

3.2 - Plage urbaine de Verdun

Cette nouvelle installation fait partie des actions prioritaires identifiées au *Plan de développement stratégique de l'arrondissement 2015-2025* et s'inscrit directement dans la nouvelle vision liée au *Plan de l'eau* ainsi que dans les diverses politiques de la Ville de Montréal.

Le montant estimé pour exploiter la plage urbaine de Verdun est de 386 000 \$. Ce montant sera financé en totalité par un ajustement des transferts centraux reçus dans le cadre de la RFA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 2106263 - Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2018, et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun (1174588001).

CA16 210276 - Approuver la proposition budgétaire 2017 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 964 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1160774006).

DESCRIPTION

Le budget suivant a été élaboré pour être transmis au comité exécutif.

Revenus	En milliers de dollars (\$)
Revenus locaux	
Location et occupation du domaine public	827,4
Services culturels et récréatifs	335,6
Services techniques et travaux divers	130,3
Recouvrements de tiers	352,6
Imposition de droits	155,2
Vente de biens	63,8
Stationnements sur rue	14,6
Transferts (subventions gouvernementales)	0
<i>Sous-total revenus locaux</i>	<i>1 879,5</i>
Revenus de taxation	
Taxe d'arrondissement sur les services	6 828,0
<i>Sous-total revenus de taxation</i>	<i>6 828,0</i>
Transferts centraux	25 393,2
Appropriation du surplus	1 373,6
Total revenus	35 474,3

DÉPENSES	En milliers de dollars (\$)
Rémunération	19 006,0
Cotisations de l'employeur	5 591,3
Transport et communications	684,7
Services professionnels et techniques	2 817,7
Location, entretien et réparation	2 235,2
Biens non durables	4 226,3
Biens durables	281,1
Autres objets	632,0
Remboursement - fonds de roulement	
Total dépenses	35 474,3

JUSTIFICATION

Le budget 2018 de la Ville de Montréal comporte des enjeux importants. L'un d'eux se reflète dans les transferts centraux reçus aux fins du budget de fonctionnement, lesquels ont pour but de préserver un cadre financier équilibré. Le montant des transferts centraux pour 2018 de l'arrondissement de Verdun se situe à 25 393 200 \$ incluant un montant additionnel de 270 400 \$ pour l'ouverture de la nouvelle installation qu'est le lieu de diffusion culturelle et un montant de 386 000 \$ pour les coûts d'opérations de la plage urbaine de Verdun.

Or, ces transferts centraux ont été indexés de seulement 1 % comparativement à 2017 et s'avèrent donc insuffisants pour assumer la totalité des services offerts par l'arrondissement de Verdun à ses citoyens. En effet, les charges liées à la rémunération représentent 69,3 % des charges totales pour l'année 2018 et le respect des conventions collectives impliquent une indexation annuelle d'environ 2 % de la masse salariale. Par conséquent, l'arrondissement doit considérer le maintien de la taxe d'arrondissement et doit recourir au surplus des années passées, le tout afin de maintenir le niveau des services de proximité et ce, afin de présenter un budget de fonctionnement équilibré.

Le budget pour le volet des revenus de source locale de l'arrondissement se situe à 1 879 500 \$. L'écart par rapport au budget 2017, soit de 123 600 \$ s'explique principalement par les revenus supplémentaires de 112 500 \$ liés à l'exploitation de la nouvelle installation servant de lieu de diffusion culturelle (Quai 5160).

La composition du revenu de taxation est le résultat de l'espace fiscal cédé par la Ville de Montréal et de la taxe de l'arrondissement pour les services qui correspondent à un montant total de 6 828 000 \$. L'écart par rapport au budget de 2017, soit 155 100 \$ est dû à la croissance immobilière prévue et à l'inflation estimée à 2 %. Signalons que la taxation locale pour l'arrondissement de Verdun est donc maintenue pour le budget de 2018.

Enfin, un montant de 1 373 600 \$ sera approprié à même le surplus des années passées. Le tout afin d'équilibrer le budget de 2018 et ainsi maintenir le niveau des services de proximité.

En ce qui a trait aux dépenses, les principaux écarts budgétaires entre l'année 2017 et 2018, soit + 1 189 300 \$ se résument comme suit :

- Nouvelles installations sportives et culturelles : 911 600 \$

Lieu de diffusion culturelle (Quai 5160) : + 525 600 \$

Plage urbaine de Verdun : + 386 000 \$

- Accroissement des coûts de main-d'oeuvre (application des conventions collectives) incluant la brigade canine pour un montant de + 798 000 \$.

- Poursuite de la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre (PQMO) pour un montant de - 172 100 \$.
- Réforme du financement des arrondissements (RFA) : - 422 400 \$
Transfert du budget au Service de la culture (service corporatif) dû à la centralisation des activités liées au traitement documentaire et acquisition de livres pour un montant de - 422 400 \$.
- Autres dépenses diverses : + 74 200 \$

(Ajout de bornes électriques, bonification du budget pour le chlore des piscines, etc.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de l'arrondissement présenté totalise 35 474 300 \$ pour le volet des dépenses et 1 879 500 \$ pour le volet des revenus de source locale.

Le montant des transferts centraux est de 25 393 200 \$, les revenus de taxation totalisent 6 828 000 \$ et une appropriation du surplus de 1 373 600 \$ est requise.

À titre de composante de l'équilibre budgétaire, l'arrondissement devra adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour un montant de 6 828 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le document budgétaire sera déposé sur le site internet de l'arrondissement de Verdun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour le règlement de taxation.

Avis de motion pour le règlement de tarification.

Avis de motion pour le règlement de délégations de pouvoirs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge WALLEND
Prepose(e) au budget

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-19

Annick DUCHESNE
Chef de division ressources humaines et
financières